
**Arrêté ministériel portant agrément de l'administration
communale d'Evere, en tant que partenaire apportant de
l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel 13 décembre 2017, l'administration Communale d'Evere, sise square Servaes Hoedemakers 10, à 1140 Bruxelles est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration Communale d'Evere agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

La dérogation aux titres requis concernant monsieur Abderrahim JADID est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.